

FO
la force syndicale

LE 6
DÉCEMBRE 2018

JE VOTE
FORCE
OUVRIÈRE !



**Adjointes Administratifs des
Administrations de l'État - AAAE**

**RÉSISTER,
REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**

... Résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux et ne pas accepter les attaques d'ampleur dont fait l'objet notre modèle social et républicain.

Revenir de nouveaux droits collectifs et ne pas s'accommoder d'un toujours moins-disant social.

Reconquérir les acquis parfois les plus fondamentaux, lorsqu'ils sont remis en question, et développer notre implantation pour donner encore plus de poids à nos revendications...

Le 6 décembre 2018,
vous allez élire vos représentants
à la Commission Administrative Paritaire.

JE VOTE FORCE OUVRIÈRE
force ouvrière
vote FO
je défends
FO force
Ouvrière
vote



**ÉLECTIONS DU
6 DÉCEMBRE 2018
DES DÉLÉGUÉS
FORCE OUVRIÈRE
AUX CAP LOCALES
ET NATIONALES
DES ADJOINTS
ADMINISTRATIFS :
QUELLE UTILITÉ,
POURQUOI FAIRE,
POUR QUEL RÉSULTAT ?**

Quelle utilité ?

**DÉFENDRE LE CADRE COLLECTIF
CONTRE L'ARBITRAIRE !**

C'est un droit (oui, il y en a encore !), une conquête, qu'il va falloir défendre. En effet, dans le cadre d'Action Publique 2022, le gouvernement veut remettre en cause l'existence même des CAP.

Sans passage en CAP, ce serait les chefs de service, réunis unilatéralement, qui décideraient en toute liberté, qui serait promu, qui serait muté, qui serait titularisé ...

Les nouvelles « CAP » seraient limitées à l'instruction des recours !

Nous sommes candidats pour défendre la totalité des droits statutaires liés à l'existence des CAP, tels qu'ils ont été conquis et inscrits dans les lois et décrets en vigueur. Défendre les CAP telles qu'elles existent aujourd'hui, c'est défendre un élément majeur du statut général de la fonction publique, c'est préserver le cadre collectif des droits contre l'individualisation qui laisserait l'agent seul, démuni, face à son chef de service.

NOUS L'AVONS FAIT, IL FAUT POURSUIVRE : Lors de ce dernier mandat 2014-2018, les délégués FO ont sans cesse exigé le respect de cette instance représentative face à une administration cherchant de plus en plus à remettre en cause ses prérogatives et *in fine* le droit des agents.

L'enjeu du 6 décembre 2018 :

C'est la capacité à empêcher la fin des CAP et ainsi préserver l'un des fondements de notre statut général.

Jamais nous n'accepterons que la CAP ne puisse se tenir conformément aux besoins des agents. Ce combat est le cœur de notre engagement.

Pour quoi faire ?

**AGIR SUR TOUS LES DROITS CONSTITUTIFS
DE LA CARRIÈRE D'UN AGENT !**

Conformément aux attributions des CAP, Nous sommes candidats non pas pour « cogérer » la perte des droits ou la « répartition » de la misère mais pour défendre les demandes des collègues adjoints administratifs.

1) **Pour une mobilité choisie**, nous nous assurerons de détenir un dossier complet sur les demandes présentées en CAP afin d'en dégager les arguments indispensables à votre défense.

2) **Pour un déroulement de carrière** permettant d'atteindre à minima le dernier échelon du grade d'AAP 1^{re} classe, l'accès à la cat. B pour au moins 50 % du corps, et pour tous les agents dont le poste est « requalifié » en B.

Les réorganisations successives conduisent à des mobilités imposées, mais aussi à une pression constante par la mutualisation des tâches et même une polyvalence sur plusieurs postes. Les premiers visés, ce sont *les adjoints administratifs, les « bons à tout faire » !*

NOUS L'AVONS FAIT, IL FAUT POURSUIVRE : Dans ce dernier mandat 2014-2018, les délégués **FO** ont régulièrement tenu informés les collègues adjoints des actions engagées pour faire respecter les choix exprimés par les PM104, contre les « tripatouillages » des chefs de services locaux.

Le combat le plus important a été celui consécutif à la mise en place du PPCR, du RIFSEEP, et du « Plan de requalification ». Il a fait l'objet d'actions nationales (grèves Fonction publique) mais aussi d'action de terrain, en commissions locales de concertations, en CAP locales, et en CAP nationales.

L'enjeu du 6 décembre 2018 :

C'est la capacité à faire échec à « CAP 2022 » qui veut poursuivre et intensifier ces contre-réformes visant à individualiser les salaires en généralisant les « primes au mérite », et à remplacer les agents sous statuts par des contractuels.

Les élu(e)s FO proches de vous, sont déterminé(e)s à défendre vos intérêts. Ils vous connaissent parce qu'ils vous ressemblent et vous côtoient tous les jours.

Pour quel résultat ?

FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS DES AGENTS, CONFORMÉMENT À NOS STATUTS !

- **Avoir une vraie reconnaissance du travail fait.**
- **Bénéficier d'un vrai déroulement de carrière.**
- **Pouvoir choisir sa propre mobilité.**

NOUS L'AVONS FAIT, IL FAUT POURSUIVRE :

Lors de ce dernier mandat 2014-2018, les délégués **FO** sont intervenus pour :

- le maintien de l'évolution salariale dans le cadre d'une promotion, face au PPCR qui aboutit à une « inversion de carrière »,
- la « requalification » des agents dont les missions sont reconnues de niveau B,
- le refus de la baisse des taux de promotions au sein du corps.

L'enjeu du 6 décembre 2018 :

Voter pour les candidat(e)s FO, c'est soutenir les revendications que nos élu(e)s porteront en CAP Nationales et Locales en défense des intérêts des adjoints administratifs :

DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS STATUTAIRES

- maintien et défense du statut général des fonctionnaires et de ses statuts de corps particuliers, contre toute forme de statut interministériel généralisant la mobilité fonctionnelle et géographique,
- retrait des contre-réformes : PPCR, RIFSEEP et toutes les remises en cause du cadre égalitaire de notre statut général,
- arrêt de recrutement sur contrats à durée déterminée, et donc recrutement national par voie de concours,
- création de postes permettant de remplir les missions de service public.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE CONSTITUANT UNE RÉELLE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

- corps sur deux niveaux de grade,
- augmentation conséquente des ratios promus/promouvables permettant aux adjoints administratifs d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade,
- passage automatique des promouvables au grade supérieur, comme cela se fait dans d'autres ministères,
- ré-installation des mois de bonification supprimés par le PPCR.

UN VÉRITABLE ACCÈS À LA CATÉGORIE B PAR :

- une augmentation du taux de promotion par liste d'aptitude et examen professionnel,
- un véritable plan de requalification de C en B, prenant en compte tous les adjoints administratifs occupant des postes relevant de la catégorie B, c'est-à-dire à **hauteur de 50 % du corps,**
- suppression de toute inversion de carrière pour les agents promus à la catégorie B.

En effet, l'inversion de carrière, inacceptable pour Force Ouvrière, a imposé depuis 2016, à des adjoints administratifs proposés à secrétaire administratif de renoncer à cette promotion tant espérée.

Une réelle reconnaissance professionnelle c'est d'abord un salaire

- rattrapage intégral du pouvoir d'achat : 16 % d'augmentation de la valeur du point d'indice,
- arrêt du RIFSEEP, qui consacre l'individualisation des rémunérations et accentue les injustices et les inégalités de traitement,
- et non à toute modulation (CIA...),
- harmonisation par le haut du régime indemnitaire,
- intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le traitement soumis à pension civile, sans perte de pouvoir d'achat.

POUR UNE MOBILITÉ CHOISIE

- arrêt des suppressions des postes et arrêt des réorganisations,
- tenue des CAP présentes pour l'examen des demandes de mobilité et respect des règles statutaires (rapprochement de conjoint, dossier social, ...).

DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS CONCERNANT LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Si cela concerne particulièrement les CHSCT, il revient également aux CAP d'en analyser les conséquences sur le déroulement de carrières des adjoints administratifs : arrêt des réorganisations des services qui engendrent les risques psychosociaux, notamment chez les catégories C, avec l'accentuation des mutualisations, de la polyvalence, qui font des adjoints administratifs les « bouche trou » du service !

LE 6 DÉCEMBRE 2018

**faites le bon choix Force Ouvrière :
REFUSEZ L'AUSTÉRITÉ !**

**OPPOSEZ-VOUS À « CAP 2022 » !
EXIGEZ LA RECONQUÊTE
DE TOUS VOS DROITS ET ACQUIS !**

Votez Force Ouvrière le 6 décembre 2018

LES CANDIDATS
FORCE OUVRIÈRE
À LA CAP DES ADJOINTS
ADMINISTRATIFS
DES ADMINISTRATIONS
DE L'ÉTAT

▲ **AAP1**



VIRGIL Hélène
DDTM 83



CANGE Joël
DDTM 59



BEUDAERT Sébastien
VNF

▲ **AAP2**



BARBE Céline
CVRH



DUMAS Jacqueline
DRIEA



FOREST Caroline
DREAL Hauts-de-France



JUHEL Nicole
DREAL Bretagne



WERTZ Valérie
DDT 52

▲ **ADJOINTS ADMINISTRATIFS**



PAILLET Stéphane
DIR A



BRAULT Christelle
DDT 28



DEL COURT Eva
CEREMA



AMMAR Naima
CVRH



CREPIN Guislaine
DDTM 62



MAILLOT Caroline
DEAL Réunion



VILLAVERDE Rosa
DDT 04



BORK Sophie
DDTM 33

Votez
Force Ouvrière
 le 6 décembre 2018

SNP2E-FO
 MTES – MCT
 Plot I – 30, passage de l'Arche
 92055 La Défense cedex 04
 Tél : 01 40 81 24 20
 Fax : 01 40 81 24 13
 Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net
www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr

AAAAE FO
mobilisés
POUR DÉFENDRE
 notre statut, nos missions,
 nos salaires et nos pensions.